



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Mende, le 30 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECRUTEMENT DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Conformément au Code de l'environnement notamment l'article R.427-2, le Préfet de la Lozère procédera au cours de l'année 2024 à la nomination de 20 lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. La Lozère compte cette année 17 lieutenants de louveterie.

Les lieutenants de louveterie concourent sous l'autorité du préfet, à la régulation de la faune sauvage notamment les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse dans les limites de leurs compétences territoriales.

Ce sont des conseillers techniques de l'administration sur les problématiques de gestion de la faune sauvage. Les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique.

Ils sont également mobilisés pour la prévention des dommages causés par le loup sur les cheptels. Ils mettent en œuvre des opérations de surveillance et de tir de défense lors d'épisodes de prédation.

Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles et demandent une grande disponibilité.

Les personnes intéressées trouveront plus d'informations et les dossiers de candidature à l'adresse suivante : <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Actualite/Appel-a-candidature-au-poste-de-lieutenant-de-louveterie>

Bureau de la représentation de l'État

Affaire suivie par : Melly PREJET

Tel : 04 66 49 60 56

Courriel : pref-communications@lozere.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État
2 rue de la Rovère
48000 MENDE
Standard tél. : 04 66 49 60 00
Site internet : <https://www.lozere.gouv.fr/>